



Logos Fleurs de France

Lors du salon du végétal le ministre de l'agriculture a lancé le logo « Fleurs de France ». S'en est suivi plusieurs interventions dans la presse et parfois à la télévision pour vanter les mérites du dit logo. Seul bémol, aucun des intervenants n'évoque les cahiers des charges. Qu'ils soient ministériels ou professionnels tous font l'impasse. A croire que le logo peut être obtenu sur simple demande.

Comme nous l'avons précisé aux journalistes du « Monde » et de « BFMTV » qui souhaitaient des précisions, nous restons prudents. Lors des premiers débats il était question de soumettre l'obtention du précieux sésame au respect de 2 cahiers des charges cumulés. L'UNIPHOR avait démontré qu'une telle contrainte signerait l'arrêt de mort des petits producteurs.

Nous avons raison d'être sceptiques. Les promoteurs du projet n'ont pas changé d'optique, ils l'ont camouflé. Désormais tous les cahiers des charges habilités pourront permettre l'obtention du logo « Fleurs de France ».

L'idéologie reste inchangée. Le logo ne sera pas gratuit. Il faudra payer une rente de situation à un organisme de certification (inscription, contrôles, mises à niveau de l'exploitation). Ceux qui ne pourront investir sont ignorés. Qu'importe qu'ils respectent les normes sociales les plus contraignantes et les normes environnementales les plus dures d'Europe.

Alors même que la situation économique est catastrophique pour beaucoup de producteurs, cette décision condamne les petits producteurs, dont certains seront bientôt déchus de la nationalité professionnelle française. Quant aux importateurs il leur suffira de baisser les prix pour compenser d'éventuelles pertes de marché.

UNIPHOR

29 C Bd Edgar Quinet 75014 PARIS
Tel : 01 43 21 43 49 Fax : 01 43 21 49 93
bureau-uniphor@orange.fr
Site : www.uniphor.fr

Attention Arnaque

Depuis quelques jours les professionnels reçoivent des fax à l'entête des « Pages Jaunes - l'annuaire international des branches d'activité ».

Ce document, sur lequel figure vos noms et adresses, vous demande de corriger les erreurs et de renseigner certaines rubriques (nombre de salariés, chiffre d'affaires). En lisant les petits caractères vous apprendrez qu'en retournant ce fax, vous vous engagez à régler 83€ par mois pendant 2 ans. Le tout, renouvelable par tacite reconduction.

Les points d'attention :

Souvent vos coordonnées téléphoniques inscrites sont fausses ou incomplètes. Si l'interlocuteur s'est donné la peine de consulter les registres consulaires il est curieux qu'il se soit trompé sur cet élément précis.

L'adresse « service@europa.trade » renvoi sur le site d'une société située à Dubaï. Les numéros de contacts ne possèdent pas l'indicatif dubaïote, même s'il correspond au moyen orient.

Enfin, la référence aux « pages Jaunes » est douteuse. Si la société émettrice est sérieuse pourquoi jouer sur la confusion avec un organisme connu.

Nous vous conseillons la plus grande prudence vis-à-vis de cette publicité « curieuse ! »

EN BREF...

L'équateur est devenu le troisième exportateur mondial de fleurs coupées derrière la Hollande et la Colombie. Le montant de ses exportations a doublé ces sept dernières années. L'UNIPHOR se bat pour sortir les administrations de leur léthargie et pour que des mesures de protections soient envisagées sérieusement. Car il ne faut pas se tromper, si les populations locales gagnent en niveau de vie les décideurs, eux, visent uniquement le coût zéro, qu'il soit social ou phytosanitaire. De fait, les progrès sociaux et environnementaux de l'équateur se retournent déjà contre lui.

